

CHARTRE DE FULLY GRIMPE

(janvier 2019)

FULLY GRIMPE est une association ouverte à tous.

Pour devenir membre, il faut s'engager par signature à respecter la présente charte et payer la cotisation.

Les membres sont responsables du bon fonctionnement de la salle sous la direction du comité.

L'utilisateur du pan doit suivre les indications des responsables. Il peut être exclu du pan sans remboursement s'il ne respecte pas la présente charte.

Pour toutes questions ou remarques relatives au pan d'escalade, toutes idées nouvelles, le comité FULLY GRIMPE est à disposition.

CONTACT

fullygrimpe@gmail.com

Le comité FULLY GRIMPE

Michaël Rouzeau
079 695 54 23

Frédéric Gay
079 205 22 56

Alexandre Arrobas
077 412 74 69

PLACES DE PARC

Parking obligatoire sur la Place du Petit-Pont, à 150 m de l'autre côté du canal vers les feux. Interdiction de parquer devant les Caves Carron ; ces places sont réservées aux clients du restaurant de Fully.

Merci de respecter ce point essentiel, il en va de notre bonne relation avec l'entourage.

HORAIRES

Les membres de Fully Grimpe ont accès libre au pan de **07:00 à 23:00**, sauf durant les périodes de maintenance communiquées par le comité de l'association.

L'accès à la salle est interdit de 23h00 à 07h00, le système d'ouverture par clef magnétique bloquera l'accès dans l'intervalle.

Tapage nocturne interdit (= stop sono) dès 22h00. Lorsque les fenêtres sont ouvertes, il est demandé de moduler le son pour ne pas déranger le voisinage.

ACCÈS

Clef magnétique personnelle avec dépôt de 100.- (somme récupérée lors du départ du membre).

COTISATION

Un grimpeur membre de l'association peut être accompagné de maximum 3 non-membres, qui devront s'acquitter à leur arrivée au pan de la somme de 10,-/ personne (dès 16 ans) ou de 5,- (jusqu'à 16 ans), à mettre dans la caisse « entrées au pan ». Toutes démissions sera prise en compte avant la fin de l'année en cours jusqu'au 31 décembre. Passé ce délai, vous recevrez une nouvelle facture pour l'année en cours.

TARIF MEMBRES

Cotisation adultes et jeunes dès 16 ans : la cotisation annuelle est de 150,- et permet au membre un nombre illimité d'entrées, + dépôt de 100,- pour acquérir une clef magnétique (somme récupérée lors du départ du membre).

Cotisation famille : la cotisation annuelle est de 300,- et permet aux membres de la famille un nombre illimité d'entrées + dépôt de 100,- pour acquérir une clef magnétique (somme récupérée au retour de la clef).

Cotisation enfants : La cotisation annuelle pour les enfants dès 6 ans est de 80,- ; accès gratuit jusqu'à 6 ans.

Les enfants ont accès au pan sous la responsabilité de leurs parents, responsables de la sécurité, du respect des règles du pan et de l'accès.

TARIF NON-MEMBRES

Toute personne intéressée peut venir essayer le pan et doit obligatoirement venir accompagnée d'un membre de FULLY GRIMPE (max 3 personnes par membre).

Tarif : **10.- pour les adultes** (dès 16 ans révolus), **5.- pour les enfants** (de 6 à 16 ans) et **gratuit pour les plus jeunes** (< 6 ans).

Chacun s'acquitte **spontanément à son arrivée** du forfait dans la caisse « entrée au pan » et s'engage à **respecter les règles de sécurité du pan** (voir en bas de page).

UTILISATION DES LOCAUX

– Il est strictement **interdit de fumer** dans tout le bâtiment ; un cendrier est disponible à l'entrée des Caves.

– En cas d'incendie, un extincteur se trouve à disposition dans l'escalier menant au pan.

- **Utiliser les vestiaires** pour le dépôt des effets personnels.
- Un **tableau d'affichage** est prévu pour les communications. Interdiction de faire des graffitis, stickers ou autre.
- Il est interdit de manger à l'intérieur du pan, **maintenez cet espace propre et reprenez vos déchets avec vous.**
- Quand un grimpeur quitte en dernier la salle, il doit s'assurer **que tout soit éteint** (sono, lumière, chauffage) + **porte fermée à clef.**

INCIDENTS, RISQUES, ACCIDENTS

L'**escalade**, même en salle, n'est **jamais sans risques** : soyez attentif à vous et à vos camarades. L'association **décline toute responsabilité** en cas d'accident, de vol, ou tout autres problèmes.

En cas d'incidents, problèmes techniques, défauts, etc :

Signalez-le et appelez au plus vite un des responsables de l'association FULLY GRIMPE.

En cas d'accident :

- 1) **Portez secours**
- 2) Appelez le **144**
- 3) Appelez un des **responsables de l'association de FULLY GRIMPE.**

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET DE COMPORTEMENT CONCERNANT L'ESCALADE

Le pan d'escalade est un endroit dévoué à la pratique de l'escalade dans un esprit convivial. Le respect mutuel est donc essentiel.

SALLE SANS SURVEILLANCE

- Les parents ont l'entière responsabilité de leurs enfants dans nos locaux.
- Il est interdit de passer sous une personne qui est en train de grimper.
- Il est interdit de grimper par-dessus une autre personne.
- Ne pas déplacer, retourner ou enlever les prises déjà montées sur les pans sans l'accord d'un membre du comité FULLY GRIMPE. Au besoin, resserrez les prises qui tournent. Si vous voulez créer des nouveaux parcours, écrivez à fullygrimpe@gmail.com.

L'association FULLY GRIMPE décline toute responsabilité en cas d'accident dans le pan d'escalade.

Pour raisons de santé, à l'intérieur du pan, la **magnésie** est **interdite** sous forme de poudre et boule. La seule possibilité acceptée est la magnésie liquide. A l'extérieur du pan ainsi que dans la salle de repos, une caisse de magnésie est disponible. Merci d'enlever le surplus de magnésie de vos mains avant de retourner grimper.

Le comité FULLY GRIMPE se réserve toutes modifications de la charte en fonction de l'évolution de la situation.

Par ma signature, je m'engage à respecter la charte de FULLY GRIMPE :

Date Tél.

Nom Mail

Prénom Date de naissance

Signature